



# CERCLE DE LA VOILE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

## AVIS DE COURSE Solitaire des Séries

6 Juillet 2019

À la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

Port-Noir - 1223 Cologny - SUISSE

Tél : +41 (22) 707.05.00 - [www.nautique.ch](http://www.nautique.ch)

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

Président du comité d'organisation: Jean-Luc Raffini

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing qui seront appliquées peuvent être téléchargées à l'adresse: <https://www.swiss-sailing.ch/fr/departements/racing/documents/reglements/>
- 1.3 Les directives d'applications de Swiss Sailing aux Régulations 19 « Admissibilité » et 20 « Publicité » de World Sailing s'appliqueront.
- 1.4 La directive d'application de Swiss Sailing à la Régulation 21 « Anti-dopage » de World Sailing s'appliquera.
- 1.5 Les règles de classe pour les séries admises.
- 1.5 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.6 En cas de traduction du présent AC, le texte en français prévaudra.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux ayant une jauge SRS 2019 active.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne via le site web [www.nautique.ch](http://www.nautique.ch).
- 3.3 Tous les skippers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING et de la régulation 19 de World Sailing.
- 3.4 Les documents suivants sont à présenter à l'inscription :
  - Copie du certificat de jauge
  - Copie de la licence
  - Copie de l'autorisation du port de publicité (seulement bateaux suisses)
  - Copie du certificat d'assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF 2 000 000.-

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

CHF 30.- pour une inscription jusqu'au 4 juillet 2019

CHF 50.- pour une inscription le vendredi 5 juillet 2019 jusqu'à 16h00.

Clôture des inscriptions : vendredi 5 juillet 2019 16h00.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'exclusion du bateau.

### 5. PROGRAMME

**Samedi 6 juillet 2019**

- Distribution des balises 09h00 à 09h45
- Briefing 09h55
- Signal d'avertissement prévu 10h55

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles en ligne sur le tableau officiel de l'épreuve.

**7. LES PARCOURS**

Le parcours est côtier :

SNG – Céligny-Port, (marque à laisser à tribord) – SNG.

La marque de Céligny se situe dans un cercle de 50 mètres de diamètre dont le centre est situé à 46° 20.311' N, 6° 14.271' E

**8. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 Classement général en temps compensé sur le système SRS, toutes classes confondues.

9.2 Classement général en temps réel, toutes classes confondues.

9.3 Classements pour les séries monotypes pour autant qu'il y ait au moins 8 bateaux.

**10. PLACE AU PORT ET PARKING REMORQUES**

10.1 Chaque bateau se verra attribuer une place d'amarrage selon les instructions des Gardes-Port de la Société Nautique de Genève.

10.2 Une place de parc pour les remorques sera prévue se renseigner auprès des Gardes-Port SNG.

**11. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**12. PRIX**

Des prix seront remis

-Au vainqueur de la Solitaire des séries, premier du classement général en temps compensé.

-Aux trois premiers de chaque classement pour autant que 8 concurrents soient classés.

**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel). Cf RCV 4.

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Jean-Luc Raffini : [jlraffini@nautique.ch](mailto:jlraffini@nautique.ch)